



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

C/9446.03

Préavis No 52/92

Concerne : Demande de crédit de Fr. 290'000.-- pour l'amélioration de l'informatique à l'Administration communale.

Municipal responsable : Monsieur Jean-Pierre Frutiger, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

Par le préavis No 40/84, la Municipalité déposait une demande de crédit de Fr. 175'000.-- pour permettre l'introduction de l'informatique à l'Administration communale. Il était suivi du préavis No 81/89 portant sur un montant de Fr. 140'000.-- destiné à acquérir un équipement complémentaire tant au niveau du matériel qu'à celui de logiciels.

Les évolutions enregistrées depuis lors nous ont convaincus de reconsidérer fondamentalement notre politique, tenant compte des progrès réalisés par les fabricants, alors que, par ailleurs, nous étions confrontés continuellement à des problèmes opérationnels d'application avec le système que nous avons initialement acquis.

Il convient de rappeler que la commission du Conseil, chargée d'étudier le préavis No 81/89, avait alors fait ressortir le manque d'un plan informatique régulièrement mis à jour et s'était déterminée sur la proposition d'amortir la somme accordée en trois ans, tout en faisant la suggestion de créer une commission ad'hoc en vue de suivre l'évolution des besoins et d'assister la Municipalité.

2. ANALYSE DE LA SITUATION

Dans le courant de l'année 1991, nous avons recherché la solution qui pourrait résoudre nos problèmes. Rapidement, il est ressorti que l'entreprise IBM pourrait nous être d'un grand secours, ce que la commission susmentionnée en date du 17 octobre 1991 reconnaissait comme suit :

"Ce projet (IBM AS/400) nous a semblé répondre pleinement à une informatisation valable et efficace de notre Commune".

Toutefois, elle désirait que d'autres fournisseurs soient contactés afin d'avoir une ou deux offres comparatives. Ce qui fut fait dans le courant de l'hiver. Après avoir analysé plusieurs alternatives, nous sommes arrivés à la conviction de l'opportunité de notre choix, ce que confirmait notre fiduciaire dans les termes suivants :

"En fonction des différents dossiers examinés, la société INFO-GESTION S.A. présente les meilleurs atouts pour réussir votre informatique".

Nous avons donc, à ce stade, tenu compte des observations de la commission et des recommandations de la fiduciaire et requis de nouvelles précisions à INFO-GESTION S.A.. Il est apparu, en date du 18 février dernier, qu'une nouvelle génération de machines dans la gamme des AS/400, plus performante, sera mise à disposition.

3. DESCRIPTIF

Cela nous amène à vous décrire l'objet de notre préoccupation avec la certitude de vous présenter le bon choix :

1) Matériel :

1 unité centrale IBM AS/400 E 04	Fr. 46'581.--	
7 écrans IBM/3477 - C1U	Fr. 22'218.--	
1 imprimante IBM/4224 - 1E2	Fr. 11'230.--	
1 imprimante IBM/4028 - ASF	<u>Fr. 10'971.--</u>	Fr. 91'000.--

L'AS/400 est un ordinateur de gestion par excellence. Il est destiné à supporter généralement l'ensemble des applications de gestion des petites et moyennes entreprises. Il est accessible par tout le personnel et supporte des protocoles de communication les plus standards. A ce propos, et là réside le fond du problème, nous devons souligner l'importance des logiciels : ces programmes d'application ont été sélectionnés et améliorés depuis plus de douze années par le service informatique d'une importante commune de la région lausannoise, ceci en conformité avec les exigences imposées par le plan comptable des communes vaudoises, et par celles nécessi-

tées par le contrôle des habitants et la tenue du registre civique, notamment.

2) Programmes d'exploitation : Fr. 16'290.--

Les droits de licence de ces programmes permettent d'obtenir gratuitement toutes modifications de version fournies par IBM. Dans ce contexte, le logiciel de bureautique sera intégré, ce qui est indispensable pour une commune, car c'est le moyen le plus simple et le plus efficace pour les utilisateurs d'extraire les informations de la base de données de l'AS/400 et de les intégrer dans du courrier, des lettres multiples ou des rapports.

3) Programmes d'application : Fr. 86'000.--

Gestion des utilisateurs, contrôle des habitants, registre civique, comptabilité financière et budgétaire, comptabilité des débiteurs, facturations diverses, agenda des affaires, élections, gestion de la facturation du port, cadastre et travaux.

4) Reprise des données actuelles env. Fr. 15'000.--

Certaines informations actuellement gérées sur le système NCR pourront être transférées sur le système AS/400, alors que d'autres devront faire l'objet d'une saisie nouvelle et complète.

5) Initialisation, assistance et formation :

Il sera nécessaire de "libérer" le boursier et le secrétaire communaux pour améliorer leurs disponibilités pour la conversion. Fr. 20'000.--

Par ailleurs, il convient de budgéter pour qu'une bonne formation soit dispensée sur les lieux de travail par le personnel d'INFORMATION S.A. env. Fr. 40'000.--

6) Divers et imprévus :

Au niveau de l'implantation Fr. 21'710.--

Crédits d'investissement requis: Fr. 290'000.--
=====

PROGRAMME DE CONVERSION :

Compte tenu de la situation comptable actuelle, les délais suivants pourraient être respectés, sur la base d'une décision du Conseil intervenant avant le 31 mai 1992 :

- Installation de la machine courant août 1992
- Mise en place de la comptabilité courant septembre 1992
- Mise en place du contrôle des habitants

et du registre civique	octobre-décembre 1992
- Facturation et débiteurs	janvier-mars 1993
- Formation et mise en place de la bureautique	janvier-mars 1993
- Facturation du port des Abériaux (sera adaptée et personnalisée à partir d'une application réalisée pour d'autres communes)	avril-mai 1993
- Travaux et cadastre	avril-mai 1993
- Agenda des affaires	septembre-octobre 1993
- Elections communales	septembre-octobre 1993

4. BUDGET ANNUEL D'EXPLOITATION

1) Assistance :

Une assistance continue est indispensable après les phases d'installation.

Dès 1994 : env. Fr. 10'000.-- par année

2) Maintenance des programmes d'application :

Les logiciels sont, par définition, sujets à amélioration, tant par le fournisseur que par suggestion émanant du personnel communal (utilisateurs).

Dès 1993 : env. Fr. 10'500.-- par année

3) Entretien du matériel :

Dès 1994 : env. Fr. 6'500.-- par année

L'unité centrale et les imprimantes, surtout celles qui contiennent plusieurs pièces mécaniques en mouvement, méritent un soin approprié par IBM.

Il est à souligner que ces frais d'exploitation sont déjà payés à NCR, firme avec laquelle nous allons interrompre nos rapports dans le courant de 1993.

FINANCEMENT :

La solution d'achat proposée est à notre avis la plus avantageuse comparativement aux offres de leasing qui sont calculées généralement à un taux supérieur à 9 %.

AMORTISSEMENT :

Les ordinateurs IBM/400 font partie d'une nouvelle famille de systèmes dont l'architecture ultra-moderne garantit une durée de vie de 5 à 10 ans. Le crédit de Fr. 290'000.-- demandé sera néanmoins

amorti par le budget de fonctionnement sur une durée de 5 ans, par Fr. 58'000.-- annuellement.

5. CONCLUSIONS

La proposition d'amélioration de notre système informatique et de l'application des logiciels répond à une saine conception de la réalité voulant que les performances techniques mises au point par le principal fabricant d'ordinateurs, soient exploitées au mieux des possibilités. Dans le contexte de notre Commune, si votre accord pouvait nous être octroyé, nous aurions la possibilité de concrétiser de nombreux problèmes opérationnels, dont celui, notamment, posé par les relations avec le secrétariat du Conseil.

Avant de conclure, la Municipalité rappelle que cette dépense d'investissement figure au plan des investissements 1992 présenté avec le budget 1992.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 52/92, demande de crédit de Fr. 290'000.-- pour l'amélioration de l'informatique à l'Administration communale,
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'accorder le crédit de Fr. 290'000.-- à la Municipalité pour l'amélioration de l'informatique à l'Administration communale,
- 2/ d'assumer l'investissement proposé par la trésorerie courante,
- 3/ de faire figurer au budget de fonctionnement, durant

cing années, la somme de Fr. 58'000.-- en guise d'amortissement,

4/

de porter au budget de fonctionnement :

- a) dès 1993, pour la maintenance des programmes, la somme de Fr. 10'500.--
 - b) dès 1994, pour l'entretien du matériel et l'assistance continue, la somme de Fr. 16'500.--
- étant entendu que ces charges compenseront celles payées jusqu'alors à la firme NCR.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 mars 1992 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

0
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



Le secrétaire

A. Badel